

Le 25 octobre 2008

LETTRÉ D'INFORMATION

1. Secteur optionnel

Vous trouverez [en pièce jointe le projet](#), tel qu'il a été remis par la CNAM le 23 octobre dernier à la réunion entre les syndicats médicaux représentatifs, les mutuelles et les assurances. Celui ci appelle de notre part plusieurs commentaires :

- le texte est abouti et il est fort probable qu'il n'est pas loin de ce qui sera signé ;
- il est proposé en priorité aux secteurs 2 !, alors qu'il avait été conçu pour les secteurs 1 ;
- c'est une réelle amélioration pour les secteurs 1, sous réserve qu'il n'y ait pas de modification de la prise en charge des charges sociales par l'assurance maladie ;
- l'histoire du secteur 1 nous conduit à ne pas croire du tout au caractère réversible ;
- la modification des tarifs CCAM est une illusion : le tarif si il avait été actualisé devrait 190% du tarif actuel !
- il est ouvert aux jeunes, qui ont intérêt à choisir le secteur 2 pour ne pas être enfermés comme les secteurs 1 ;
- le compte n'y est pas, et de loin, pour les secteurs 2 ;
- les chirurgiens ont actuellement comme interlocuteur payeur la CNAM ; ceux du secteur optionnel auront comme interlocuteurs la CNAM et surtout la mutualité pour d'éventuels ajustements ultérieurs, « partenaire » autrement plus retors ;
- nous restons vigilants.

2. Le secteur 2

La vigilance reste extrême car les mutuelles n'accepteront pas de prendre en charge les dépassements du secteur optionnel, sans contrepartie sur le secteur 2.

Les rumeurs sont nombreuses et le coup peut partir à tout moment d'un amendement déposé en catimini au PLFSS : la dernière d'hier est un secteur 2 encadré à 200% du tarif CCAM....

La grève a eu une vertu pédagogique, avec une bonne exposition médiatique (merci l'attachée de presse) et des messages qui sont passés : nous sommes plutôt actuellement bien positionnés. La revue de presse peut être consultée sur www.chirurgie-viscerale.org.

Nous avons le mailing des députés et des sénateurs prêt pour adresser la lettre du SNCVD.

Bizarrement, le communiqué commun des syndicats de chirurgiens appelant à être reçu par les tutelles (Elysée, ministère, CNAM), n'a pas été diffusé à la presse par l'UCDF ; nous l'avons fait.

Président
Dr Ph. BREIL
06 61 72 05 00

Secrétaire Général
Dr H. JOHANET
06 76 04 97 37

Trésorier
Dr E. HUTIN

3. Devis

Le texte sur l'information pour tout acte supérieur à 70 euros est paru au JO du 11 10 08, il doit être mis en place pour mars 2009; vous disposez de nombreux arguments chiffrés sur www.chirurgie-viscerale.org pour expliquer aux patients que la « l'intervention est prise en charge à 100% au tarif de 1970 ». [Le texte du JO est en pièce jointe.](#)

4. Part complémentaire variable des PH

Le texte est sorti au JO du 15 10 2008 ; il est précis et [est en pièce jointe](#). Vous pouvez vous organiser sur des bases sérieuses avec votre directeur. Que ceux qui sont avancés dans la démarche nous en fassent part pour que cela puisse servir aux autres.

5. Secteur privé à l'hôpital

Le décret fixant le taux de reversement à 25% sur les honoraires perçus (Tarif CCAM et supplément d'honoraires) est paru au JO.

6. Excuses

Nous avons affirmé qu'il n'y avait pas de chirurgien sans secteur privé dans le Lot et Garonne ; après vérification, c'est largement faux : 6 n'ont pas de secteur privé, 4 sont en secteur 1 et « en secteur 2 : toutes nos excuses aux collègues.

7. Et maintenant

Ceux qui ne l'ont pas encore fait seraient aimables d'adresser leur cotisation au Dr Hutin clinique Aumont 52 ter avenue de Saint Cloud 78000 Versailles, c'est 100 euros à l'ordre du SNCVD et c'est nécessaire car nous avons beaucoup dépensé pendant le dernier mois.